



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, Initiée par l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire et Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



Règlement du Concours International « Génies en Herbe OHADA »

1. Généralités

Le Concours international « Génies en Herbe OHADA » (GHO) est au départ une création de l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire (AEJCI), qui vise à promouvoir et vulgariser les instruments juridiques de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Aujourd'hui, le Concours est organisé sous le couvert d'une autre entité morale, spécialement créée à cet effet. Il s'agit du Comité International Génies en Herbe OHADA.

L'administration du Concours incombe à un *Staff Exécutif* dirigé par le Project Manager qui est le Président du Concours. L'équipe d'organisation du Concours comprend le *Staff Exécutif* et un *Staff Technique*, composé des collaborateurs et coordonnateurs nationaux.

Le Concours est itinérant et se tient chaque année dans un pays différent si les conditions le permettent. L'édition 2017, qui se tiendra à **Dakar, au Sénégal**, est co-organisée avec **Fédération des Clubs Ohada du Sénégal (FECOS)**.

2. Les participants

Le concours est ouvert à l'ensemble des pays membres et non membres de l'OHADA. Il faut toutefois distinguer les participants de la compétition estudiantine de ceux de la compétition professionnelle.

Pour la compétition estudiantine - Chaque pays participant doit en principe présenter une seule équipe. Cela suppose que des éliminatoires nationales soient organisées pour la sélection d'une équipe.

Toutefois, le Comité d'Organisation peut permettre à un pays d'être représenté par deux équipes. Dans les pays où une présélection nationale n'a pu s'organiser, l'équipe qui aura manifesté au Comité d'Organisation sa volonté de participer au concours sera autorisée à prendre part à la phase internationale.

Les équipes devront être constituées de personnes régulièrement inscrites dans une Faculté de Droit ou dans tout autre Institut où est enseigné le Droit. **Sont autorisés à participer au concours :**

- les étudiants n'ayant pas encore obtenu la Maîtrise ou le Master 1 (4ème année),
- les étudiants en Master 2 ou titulaire du Master 2 (un seul par équipe),
- les élèves magistrats (en 1^{ère} année).
- les jeunes avocats (en 1^{ère} année de stage).



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, Initiée par l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire et Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



Les équipes devront être composées de trois (03) membres dont obligatoirement une fille au moins. Toute équipe participante qui ne respecterait pas une telle obligation se verra retranchée 50 points à l'issue de la phase éliminatoire (nationale et internationale).
Aucun candidat ne peut participer plus d'une fois au concours.

Le Comité d'Organisation décide en dernier ressort de qui est éligible au concours.

Chaque équipe sera accompagnée **d'un encadreur**, faisant office de Représentant de la Faculté ou de l'Institution inscrite. Aucun autre membre ne sera accepté.

Si une équipe éprouve le besoin de s'adjoindre un membre supplémentaire, le Comité d'Organisation n'est nullement responsable de son séjour. Il ne prendra aucune disposition concernant ce dernier.

Les frais d'inscription à la phase internationale s'élèvent à la somme de **150 000 F CFA / équipe, payable avant la tenue du concours.**

NB : Les frais d'inscription doivent être payés dans leur totalité en une fois. Aucune équipe ne peut être exonérée du paiement des frais d'inscription qui restent acquis au Concours même en cas de retrait de l'équipe.

Chaque équipe est seule responsable de ses frais de voyage vers le lieu de la compétition (titre de transport et visa/ autorisation de voyage). Le Comité d'organisation ne pourra offrir qu'un appui technique à l'équipe (lettre d'invitation, lettre de recommandation).

Pour la compétition professionnelle – La seule condition de participation est le critère de l'âge. Le candidat ne doit pas être âgé de plus de **40 ans** au 31 décembre 2017. Il n'y a aucun frais d'inscription pour cette compétition.

3. Langue

La seule langue du concours est le français.

4. Calendrier de la phase internationale

La phase internationale du concours est prévue pour se tenir entre la fin du mois d'Août et la 2^{ème} quinzaine du mois de septembre 2017. Le calendrier exact sera communiqué ultérieurement.

5. Déroulement du concours

Le concours se subdivise en deux compétitions : l'une estudiantine et l'autre professionnelle

➤ **Pour la compétition estudiantine**, les équipes participantes au Concours s'affronteront dans deux poules dite A et B d'un minimum de trois équipes (en fonction du nombre de pays participants).



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, Initiée par l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire et Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



A l'issue de cette manche éliminatoire, les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour les demi-finales et les vainqueurs de celles-ci iront en finale.

Le Comité peut modifier cette règle en fonction des circonstances.

Aucune finale n'opposera deux équipes du même pays.

Les candidats s'affronteront au cours de deux Catégories d'épreuves : les épreuves écrites et l'épreuve orale.

- **Les épreuves écrites** : elles sont au nombre de Trois (3) :
 - les Questions à Choix Multiples (QCM)
 - l'Intégration Africaine (IA)
 - le Qui suis-je ? (Q)
- **Les Questions à Choix Multiples** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers plusieurs propositions de réponse. Il sera soumis aux compétiteurs 10 questions de 10 points chacune et ils auront, à cet effet, 03 minutes pour y répondre.
Les questions portent essentiellement sur les textes de l'OHADA. Pour cette édition, l'accent sera particulièrement mis sur les nouveaux textes.
- **L'Intégration Africaine** : L'OHADA étant un outil d'intégration africaine, il nous ait apparu utile d'accorder une vitrine au concept de l'Intégration Africaine à travers ses Hommes, ses Institutions et des Dates. Aussi, les candidats auront à répondre pendant 2 minutes à 08 questions portant sur les Etats africains relativement à la culture, à l'histoire, à la géographie, etc.
- **Le Qui suis-je ?** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers un faisceau d'indices. Chaque indice compte pour un nombre de points précis. Il s'agit d'une épreuve de rapidité où la première équipe à donner la bonne réponse obtient les points de l'indice et met fin à l'épreuve.

1^{er} indice : 50 pts
2^{ème} indice : 40 pts
3^{ème} indice : 30 pts
4^{ème} indice : 20 pts
5^{ème} indice : 10 pts

- **L'épreuve orale : La plaidoirie** : Cet exercice est un procès simulé. Chaque équipe constituera un collège d'avocats fictifs, chaque collègue devant jouer à la fois le rôle de requérant et de défendeur devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Il s'agira d'argumenter sur des problèmes de droit posés dans un cas hypothétique.

Les plaidoiries orales dureront 18 minutes pour chaque équipe, à raison de 15 minutes en principale et 3 minutes pour la réplique et la duplique. Les questions ne seront posées par les membres de la Cour qu'à la fin des premières 15 minutes de chaque équipe. Aucun membre de l'équipe ne peut parler plus de 7 minutes, ni moins de 3 minutes.

Les candidats devront présenter également leurs conclusions écrites (Mémoire demandeur et mémoire défendeur), qui seront corrigés par un jury indépendant de trois personnes. Les mémoires doivent être envoyés par fichier



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, Initiée par l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire et Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



numérique au Comité d'Organisation à l'adresse geniesenherbeohada@gmail.com un mois avant le lancement de la phase internationale.

Chaque équipe devra également fournir au Comité d'Organisation **8 exemplaires tapuscrits** de chacun des mémoires lors de la cérémonie d'ouverture du Concours.

Les candidats pourront consulter les critères de notation de la plaidoirie et des mémoires sur le site du concours : www.concoursgho.org.

Les règles pratiques de la compétition seront précisées aux participants avant le début de la compétition.

➤ **Pour la compétition professionnelle**, il s'agit d'écrire un article sur un thème relatif à l'OHADA. Le thème de l'édition 2017 sera communiqué ultérieurement

Les caractéristiques de l'article sont les suivantes :

- Marges : Haut/Bas : 2 cm ; gauche/droite : 2 cm
- Police : Times New Roman 14
- Interligne : 1,5
- Taille : 10 à 20 pages maximum,
- Ne pas avoir déjà fait l'objet d'une publication.

NB : Les candidats ne doivent pas être âgés de plus de 40 ans au 31 décembre 2017.

6. Réclamations

Les réclamations des compétiteurs sont recevables à la fin de l'épreuve contestée. Si la réclamation porte sur le contenu de l'épreuve, elle est adressée au jury, qui statue discrétionnairement. Il peut solliciter l'avis du Comité Scientifique. Si la réclamation porte sur le total des points d'une manche, elle est formulée par l'équipe et déposée auprès du Comité scientifique du concours pour analyse. La réponse à la réclamation sera donnée à la fin de la rencontre.

Toute autre réclamation est à adresser au Comité d'Organisation.

7. Jury

Le Jury de la compétition estudiantine est différent de celui de la compétition professionnelle. Dans les deux cas, la fonction est gratuite.

Pour la compétition estudiantine - Le jury des épreuves écrites se distingue de celui de l'épreuve orale (plaidoirie). Quel que soit le jury, il est composé en nombre impair. Les membres du Comité d'Organisation ne peuvent prendre part à aucun jury.

Pour les éliminatoires, le jury de la plaidoirie sera composé par les encadreurs des équipes de la poule dans laquelle leurs candidats ne sont pas. A défaut, le comité scientifique formera un jury.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, Initiée par l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire et Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



Pour la finale, le jury de la plaidoirie sera constitué par des professionnels désignés par le Comité d'Organisation. Ce jury devra comprendre au moins un membre d'une nationalité différente des autres. Sera membre du jury de la finale, un encadreur désigné par ses pairs.

Pour la compétition professionnelle – Le Jury se compose de professeurs d'université de différentes nationalités.

8. Principes du Concours

L'impartialité est la règle d'or du concours. La nationalité d'un membre du jury ne peut être interprétée comme un élément de partialité de celui-ci. Le seul lien de rattachement à une équipe est l'appartenance au staff d'encadrement.

Il est formellement interdit à un membre quelconque d'une équipe de récolter et diffuser des informations sur une autre équipe. Aucun membre d'une équipe ne pourra assister aux rencontres des autres équipes qu'elles soient de la même poule ou non.

Pour conserver l'anonymat des équipes, elles seront désignées par des lettres qui leur seront attribués à la cérémonie d'ouverture. Chaque équipe doit garder secret son identification.

La violation des principes du concours sera sanctionnée soit par une pénalité, soit par une disqualification de l'équipe concernée. La sanction, qui sera prononcée proportionnellement à la faute, est à la discrétion du Comité d'Organisation. Aucun recours n'est ouvert contre celle-ci.

9. Prix et récompenses

Tous les participants recevront **des diplômes de participation** et **des ouvrages**. Les prix suivants seront décernés : 1^{ère} Meilleure Equipe, 2^{ème} Meilleure équipe; Meilleur plaideur, Meilleur mémoire et le Prix du meilleur article. Ces prix sont représentés par **des trophées** auxquels pourraient s'ajouter, selon les bienheureuses donations, des bourses, des stages et autres lots.

Le meilleur article fera l'objet de publication en ligne (notamment sur www.ohada.com) et dans des revues scientifiques.

Aucune récompense en argent n'est prévue.

10. Excursion

Une excursion aura lieu pendant la semaine du concours. Ce sera l'occasion pour les participants de visiter un lieu d'intérêt touristique du pays hôte.

11. Séjour des participants

Le séjour des participants, en ce qui concerne l'hébergement et la restauration des membres de l'équipe pendant la semaine de la compétition, est à la charge du Comité d'Organisation. Le Comité définira les dates de prise en charge des participants.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, Initiée par l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire et Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



12. Interprétation du règlement

Toute réclamation ou tout litige relatif au présent règlement sera soumis au Comité d'Organisation qui tranchera en dernier ressort.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de compléter ou de modifier les règles du concours à tout moment sans préjudice du droit des tiers.

13. Contacts

M. Pierre Olivier LOBE
Project Manager
Président du Concours
Email : olivierlob@yahoo.fr
Tel : +225 03 53 32 73

M. Bassirou Mouhamadou BALDE
Président de la FECOS
Co-organisatrice du Concours
Email : baldmouha013@gmail.com
Tel : +221 77 655 03 70

Email concours : geniesenherbeohada@gmail.com
Site web : www.concoursgho.org

Pierre Olivier LOBE
Représentant UNIDA-CI
Project Manager
Genies en Herbe OHADA